

INFO PREF



C.T du 20 MARS 2018

Bulletin Syndicat FO PRÉFECTURES PAS-DE-CALAIS

AVRIL 2018

Lors du dernier Comité Technique du 20 mars 2018, vos représentants FO ont abordé les sujets suivants sauf la situation de Ferdinand, qui vit paisiblement dans le parc du préfet. Soyez rassuré pour lui, ces conditions non pas de travail mais de vie sont excellentes, pouvons nous en espérer de même pour chacun d'entre nous. :

- ⇒ bilan de gestion titre II et hors titre II pour l'année 2017, et budget titre II 2018
- ⇒ bilan CIA 2017
- ⇒ points d'accès numériques dans les sous-préfectures
- ⇒ mission structure hébergements d'urgence
- ⇒ AMIPREF
- ⇒ transfert des missions « urbanisme » de la DCL vers la DDTM

Le titre II (effectifs) de 2017 se termine avec un plafond d'emploi à 442 ETP. Face aux spécificités du département, la préfecture a rendu 4 ETP au titre de 2017 contre 9 au titre de 2018. En effet, sur 24 départs, les services de la DRH proposent de recruter 15 entrées (5A, 4B, 4C, 1 contractuel et 1 retour CLD). Le plafond d'emploi sera de 422,40 ETP au 31 décembre 2018.

Face à ces éléments, FO a rappelé les longues « batailles » menées ces 10 dernières années en termes d'emploi dans notre administration.

3 rapports sur la situation du Pas-de-Calais ont été remis à différents ministres de l'Intérieur pour les informer de notre situation.

Notre préfecture et nos sous-préfectures ont été classées en avant dernière position par rapport au ratio « nombres de personnels/nombres d'habitants dans le département » mais aussi au nombre de communes ou encore au nombre de sites SEVESO.

Pourtant notre département est l'un des plus vastes et plus peuplés du pays avec des thématiques très sensibles, l'Etat doit en prendre réellement conscience.

La situation des effectifs s'est améliorée mais cette annonce de suppression de 9 ETP en 2018 risque de faire replonger nos services déjà en difficulté face à la situation tendue que nous vivons actuellement. A force de grignoter des effectifs dans les services, que va-t-il rester ?

***ACTION PUBLIQUE 2022 ne sera pas la solution miracle,
M. le préfet répond que nous devons nous adapter, prioriser nos actes, éviter les doublons, numériser au maximum les procédures.***



UNE EQUIPE POUR DEFENDRE VOS INTERETS

Le discours est identique et le nôtre le restera aussi.

Notre employeur doit comprendre que la situation est très compliquée et même certains membres du corps préfectoral osent le dire en off. QUI sera sacrifié courant 2018 ???, quelle direction ?? la DCL ?? Et pourquoi ne pas fermer une sous-préfecture ?? Voilà des hypothèses qui reviennent dans certains esprits.

Les effectifs sont notre axe de bataille à FO, nous continuerons de dire que nous avons du travail pour recruter des jeunes chômeurs et les sortir de la précarité au lieu de les faire espérer avec des contrats.

M. Le préfet a pris note de notre message et nous indique qu'il va rencontrer M. Denis ROBIN secrétaire général du MI pour évoquer les particularités de notre département et revoir cette suppression de 9 ETP....

Nous suivons ce dossier et FO agira pour le bien de notre administration locale.

CIAla présentation du bilan est conforme au résultat que nous souhaitions obtenir.

FO avait revendiqué et OBTENU dès septembre 2017 :

- une revalorisation du montant minimum pour les collègues de la catégorie C
- une redistribution du reliquat de l'enveloppe CIA de 27€ pour l'ensemble des collègues B et C
- plus de 80 % des collègues ont perçu le montant référent et au-delà
- la fin de la prime au prorata du temps de travail pour les collègues à temps partiel (80%)

Les objectifs sont atteints pour notre syndicat, seul un point reste invérifiable mais l'administration dit avoir passé le message aux collègues cadres afin que le temps partiel ne soit plus un critère pour diminuer le montant de cette prime de fin d'année.

Notre syndicat repartira sur ces bases pour l'exercice 2018 et souhaite encore améliorer ce dispositif de répartition pour l'ensemble du personnel.

Nous continuerons également à revendiquer un abondement au niveau national et local qui a permis en 2017, d'attribuer 250€ supplémentaire par collègue.

Point d'accès numérique des sous-préfectures

Après concertation, il s'avère que chaque site ouvre l'accès au point numérique selon des horaires totalement différents. ***Dans un souci de clarté, M. le préfet a décidé d'ouvrir à minima les points d'accès le matin de 9h à 12h.***

FO a accepté cette proposition, qui va dans le bon sens, un horaire identique pour tous les sites. De même, nous avons rappelé que ces points étaient ***UNIQUEMENT*** sous la responsabilité des collègues services civiques.

Ces collègues ne doivent pas être utilisés à d'autres missions. ***En effet, nous jugeons inacceptable d'utiliser des collègues payés 500€ pour remplacer des titulaires. Nous préférons que ces collègues services civiques soient recrutés et qu'ils bénéficient d'un véritable avenir au sein de notre institution.***

Hébergements d'urgence

Suite à la circulaire ministérielle du 12 décembre 2017, **notre syndicat avait adressé, le 20 décembre 2017, un courrier à M. le préfet** pour connaître les modalités d'application et les mesures sur la constitution des brigades mobiles.

En effet, nous tenons à nous assurer que les conditions de travail de nos collègues à l'extérieur soient correctes.

Pour notre département, la brigade mobile est constituée d'un collègue B et de deux contractuels.

Cette brigade est accompagnée par les services de l'OFII lors de son rendez-vous le mardi.

L'Administration est très prudente sur ce sujet très sensible, toutefois nous avons fait part de certaines difficultés avec le guichet unique asile, ensuite avec la plateforme Dublin ... on s'interroge sur la pérennité de ce service dans les prochaines années, le Pas-de-Calais restera-t-il compétent sur cette mission de brigade mobile ?? pour le moment oui, nous dit-on.



La nouvelle équipe dirigeante de l'AMIPREF est venue présenter son programme d'actions 2018 et son budget.

En effet, certains sous-entendaient des malversations dans la comptabilité de notre amicale, celle-ci en toute transparence est venue démontrer que les comptes ont toujours bien été gérés et puis vérifiés par l'Administration.

FO a félicité l'ancienne équipe pour le travail accompli et a encouragé la nouvelle équipe. Nous apprécions de voir de jeunes collègues s'investir dans la vie de cette grande maison.

Afin de les aider, seul FO a demandé une rallonge budgétaire de 500€ à M. le préfet pour donner un signe positif et de confiance à notre amicale. (la preuve M. le préfet a adhéré à l'amipref)

Cette demande a reçu un accord favorable de M. le préfet, nous le remercions de ce geste qui contribue à la bonne marche de l'amicale dans l'intérêt des amicalistes.

Nous leur souhaitons bonne continuation, et notre syndicat FO reste à leur côté en cas de besoin.

Transfert de la mission « urbanisme »

Le 2 mai 2018, le service urbanisme sera dorénavant instruit par les services de la DDTM. La convention nous a été présentée lors de ce Comité Technique.

FO a rappelé par principe que nous n'acceptons pas les transferts de missions vers l'extérieur.

En effet, ce transfert permet de supprimer 3 ETP et aussi diminue nos projets de mobilité en interne. Moins de postes = moins de mobilité à l'avenir et donc pas de revalorisation de l'IFSEE = stagnation de la rémunération.

Au-delà du fond sur ce sujet, il y a également la forme.

L'Administration l'a reconnu elle-même, la méthode de management, s'il y en a une, est **inacceptable !!** On n'apprend pas en réunion en lisant un diaporama que les collègues perdent leur mission. Ensuite, qui part ?? et surtout pour quelles missions ?? **Notre syndicat FO a accompagné les 3 collègues qui ont perdu leur poste.** Une solution a été trouvée pour chacune d'elle mais dans quelles conditions morales ?? Des incertitudes, des angoisses, des pleurs... notre syndicat reste à leurs côtés pour les soutenir.

InFO dernière minute, suite à notre demande du vendredi 6 avril, M. le secrétaire général a accepté la mise en place d'une formation préparation concours pour les collègues adjoint administratif.

Nous vous invitons TOUS à préparer cette épreuve et vous s'inscrire au concours d'AAP2 !! Bonne chance à vous

Notre syndicat FO remercie vivement notre nouvelle représentante Mme Emmanuelle LEFEBVRE en poste à la sous-préfecture de LENS qui a accepté de siéger au Comité Technique pour défendre l'intérêt commun des personnels de préfecture et des sous-préfectures.
Merci à elle!!!

Romuald DELIENCOURT	Magali BARTOUX
Stéphane DUQUESNOY	Florence BENAGLIA
Françoise LASCHAMPS	Manuelle BERNARD
Christophe CHEVALIER	Cindy PESNEL
Sonia MARIE	Emmanuelle PINTIAUX
Céline CHEVILLON	Emmanuelle LEFEBVRE

L'équipe FO au comité Technique



Vous souhaitez des renseignements, nous sommes à votre disposition par mail mais aussi auprès de nos délégués dans les 6 sous-préfectures et en préfecture :



fo-syndicat@pas-de-calais.pref.gouv.fr // fopref62@gmail.com

Sur internet : fo-prefectures.com



FO Prefectures



@fopref62 ou @fopref

Prochain Comité Technique, le 19 juin 2018



UNE EQUIPE POUR DEFENDRE VOS INTERETS